



## MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE TRÈS SAINT SACREMENT

1180 route 203, C.P. 160, Howick, Québec J0S 1G0

### Copie de résolution

Lundi, le 5 mars 2012

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Paroisse Très-Saint-Sacrement tenue lundi, le 5 mars 2012 à 20 h 00 et à laquelle sont présents les conseillers suivants : Mesdames Agnes McKell et Johanne Loiselle, Messieurs Dany Anderson, Ross Craig et Pascal Laramée formant quorum sous la présidence du maire M. François Rochefort.

Mme Suzanne Côté, secrétaire-trésorière est aussi présente.

Résol. 2012-43

Considérant que M. Jean-Claude Desgroseillers de Troc International a déposé un protocole d'entente concernant le développement et l'exploitation d'un parc éolien sur le territoire de la municipalité et que suite à l'étude du protocole d'entente, le conseil municipal de la Paroisse de Très-Saint-Sacrement ne peut accepter de signer cette dite entente pour les raisons suivantes:

- Le montant de la contribution annuelle n'est pas indexé;
- Les frais du comité de suivi sont limités à 2 000 \$ par année ce qui est insuffisant. Ce montant devrait refléter la totalité des frais et être indexé au fil des années;
- Aucune compensation n'est offerte pour défrayer les dépenses réelles que l'étude du projet va occasionner, à savoir :  
Coûts supplémentaires au niveau du secrétariat.  
Coûts qui sont reliés aux services d'experts, étant donné que l'élu devra utiliser ces services pour acquérir rapidement les connaissances dans de nombreux domaines tels que, droit, environnement dans l'énergie éolienne, aspects techniques, faune, etc... et cela pour répondre aux questions des citoyens.
- Coûts d'experts indépendants pour valider l'information en provenance du promoteur.
- Coûts pour rédiger un mémoire lors des audiences du B.A.P.E.

Il est donc proposé par Mme Agnes McKell  
Appuyé par M. Danny Anderson  
Et résolu :

Que le conseil municipal ne peut accepter de signer et rejette le protocole d'entente tel que proposé par M. Desgroseillers de Troc International, concernant le développement et l'exploitation d'un parc éolien et par conséquent, ne peut appuyer le projet.

Adoptée

Copie certifiée conforme,  
Ce 21<sup>e</sup> jour de mars 2012

Suzanne Côté, d.g.  
Secrétaire-trésorière